

**COMPTE RENDU de SEANCE**  
**du 19 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

**Date de convocation :** 12 février 2009.

**Présents :** M. MARCEL, Mme GAILLARD, MM. ANDRE, BLANC, Mmes CAILLIAU, CHANROND, M. GUIGUET, Mmes NEGRO, GAUTIER, MM. CARRIOT, JOST, Mmes MOINE, DEWILDE, DA SILVA, FILY et M. BATON.

**Absents excusés :** M. PERROD (donne pouvoir à M. MARCEL), M. MICOUD (donne pouvoir à Mme GAILLARD), M. BONNEHORGNE (pouvoir M. JOST).

**Secrétaire de séance :** Mme GAUTIER Alexandra.

Le Compte rendu de la séance du 29 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité. M. Guiguet souhaite préciser sa remarque concernant le projet de fourniture des repas aux cantines scolaires par la cuisine de la RPA pour la prochaine rentrée de septembre 2009.

M. le Maire accueille Mme Lafourcade, Trésorière Receveuse, qui a répondu favorablement à son invitation dans le cadre de cette séance du Conseil consacrée au vote du Budget communal.

**APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le Conseil, réuni sous la Présidence de Monsieur ANDRE Jean, Adjoint en charge des Finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur MARCEL Roger, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives s'y rapportant, à l'unanimité, approuve et lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>EXECUTION et RESULTATS BUDGETAIRES 2008</b>			
<b>SECTION</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes	2 968 221.25 €	1 851 966.42 €	<b>4 820 187.67 €</b>
Dépenses	1 137 888.72 €	2 622 006.02 €	<b>3 759 894.74 €</b>
Résultat de l'exercice N (Déficit ou Excédent)	<b>1 830 332.53 €</b>	<b>- 770 039.60 €</b>	<b>1 060 292.93 €</b>
Résultat reporté N-1 (2007)	- 171 829.31 €	675 967.42 €	
Affectation du résultat de 2007 en 2008 (c/1068)		425 000.00 €	
Résultat fonctionnement (N-1) - 1068		250 967.42 €	
Résultat de clôture 2008 (résultat exercice N + résultat reporté N-1)	<b>1 658 503.22 €</b>	<b>- 519 072.18 €</b>	<b>1 139 431.04 €</b>

avant affectation des résultats et hors restes à réaliser.

Le Conseil reconnaît sincérité et adopte les restes à réaliser de la section d'investissement qui sont les suivants :

	<b>en dépenses</b>	<b>en recettes</b>
<b>Reste à réaliser 2008</b>	<b>523 000.00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Solde des restes à réaliser (RAR) 2008 soit CRBP 2009</b>	<b>523 000.00 €</b>	

Le Conseil vote et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur MARCEL Roger, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2008 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008 et REPRISE EXCEDENT d'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats comptables subséquents faisant suite à la clôture de l'exercice 2008 :

<b>EXECUTION et RESULTATS BUDGETAIRES 2008</b>		
<b>SECTION</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes	2 968 221.25 €	1 851 966.42 €
Dépenses	1 137 888.72 €	2 622 006.02 €
<b>Résultat de l'exercice N (Déficit ou Excédent)</b>	<b>1 830 332.53 €</b>	<b>- 770 039.60 €</b>
Résultat reporté N-1 (2007)	- 171 829.31 €	675 967.42 €
Affectation du résultat de 2007 en 2008 (c/1068)		425 000.00 €
Résultat fonctionnement (N-1) - 1068		250 967.42 €
<b>Résultat de clôture 2008 (résultat exercice N + résultat reporté N-1)</b>	<b>1 658 503.22 €</b>	<b>- 519 072.18 €</b>

Le résultat de clôture d'investissement, en excédent de 1 658 503.22€, doit faire l'objet d'une reprise en investissement au R001 (Excédent d'investissement reporté N-1). Le résultat de clôture en fonctionnement déficitaire de 519 072.18€ est repris en section de fonctionnement en D002 (Déficit de fonctionnement reporté N-1).

Par ailleurs, cette situation financière atypique résulte de la comptabilisation d'opérations d'ordre sur l'exercice 2008 relatives à la sortie patrimoniale du Lotissement de l'Izelette ainsi que de l'enregistrement de la plus value réalisée sur cette opération. Conformément aux dispositions de la M14 réformée, il est possible de transférer un excédent d'investissement en fonctionnement dans des cas circonstanciés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- Reprise du déficit de fonctionnement pour un montant de 519 072.18€
- Reprise de l'excédent d'investissement pour un montant de 1 658 503.22€

Le Conseil demande à M. le Sous-préfet, après avis du Trésorier Payeur Général, à bénéficier de la possibilité accordée aux Collectivités de reprendre un excédent d'investissement, dans ce cas d'un montant de 1 158 100.00€, en section de fonctionnement conformément aux nouvelles dispositions de la M14 réformée et compte tenu de la comptabilisation d'opérations d'ordre enregistrées sur l'exercice 2008.

## DETERMINATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote du taux des impositions communales, conformément aux dispositions des lois de finances.

M. André, Adjoint aux Finances présente les propositions de la Commission des Finances et rappelle la réflexion engagée l'année précédente. Aussi, compte tenu de la nécessité pour la Collectivité de renforcer ses ressources propres dans le contexte actuel où le montant des dotations extérieures (notamment de l'Etat) semblent remises en question, la Commission propose de faire progresser uniformément le taux des taxes locales pour l'année 2009 à hauteur de 2% sachant, d'une part que cette progression reste en deçà du taux d'inflation et d'autre part, que les taux envisagés restent très faibles comparés aux moyennes nationales.

Le Conseil Municipal à la majorité (un vote contre) décide de fixer de la façon suivante les taux des trois taxes directes locales au titre de l'année 2009 :

	Rappel 2008 (pour mémoire)	Taux 2009
Taxe d'Habitation (TH)	4,64 %	4.73%
Taxe Foncier Bâti (TFB)	10,37 %	10.58%
Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	32,11 %	32.75%

Soit un produit global prévu de 427 821,00€.

Mme Cailliau, Adjointe aux Affaires scolaires, précise qu'il sera prudent d'expliquer aux habitants la démarche engagée et de dissocier les taxes votées par la Région et le Département.

## BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire donne la parole à M. André, Adjoint aux Finances, qui présente à l'Assemblée les travaux et les propositions de la Commission des Finances chargée de la préparation du Budget Primitif 2009. Il rappelle, en outre, les principaux points forts détaillés par chapitre budgétaire de la préparation budgétaire et invite l'Assemblée à en délibérer (article L.2312-1 et suivants du CGCT).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention) approuve ces propositions et adopte le Budget Primitif 2009 en équilibre en recettes et en dépenses avec la répartition suivante :

Section de Fonctionnement	2 293 100.00 €
Section d'Investissement	1 994 000.00 €

Etant ici précisé que les antérieurs, les restes à réaliser de l'exercice 2008 et l'affectation des résultats sont inclus dans ces chiffres.

Mme Moine, Conseillère, souhaite une explication détaillée par chapitre budgétaire.  
M. Guiguet, Conseiller, interroge le Conseil sur la répartition de la Taxe Professionnelle.  
Mme Chanrond, Adjointe, demande des explications quant à l'équilibre du budget.

## **ACQUISITION FONCIERE Impasse de la Croix d'Or : Renégociation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 14 novembre 2007 relative à l'acquisition d'un tènement immobilier cadastré section D n°210 et 211, situé entre l'impasse de la Croix d'Or et la rue des Communes appartenant aux Consorts Martin.  
Il précise qu'après de nouvelles démarches de négociations, ces derniers ont accepté la vente sur la base de 70 000.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 14 novembre 2007 relative à l'acquisition d'un tènement immobilier appartenant aux consorts Martin situé impasse de la Croix d'Or à Aoste ; décide de faire l'acquisition à l'amiable du tènement immobilier, cadastré section D n°210 et 211, impasse de la Croix d'Or, d'une superficie respective cadastrée de 342+359m<sup>2</sup> au prix global et forfaitaire de 70 000 euros, propriété de l'indivision MARTIN.

## **MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX (4)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de trois postes (service administratif, Cantine élémentaire et Musée).  
Dans cette optique, il convient de modifier la liste des emplois communaux pour trois grades.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération susdite fixant les effectifs du personnel communal de la façon suivante :

➤ **filère administrative :**

- Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ième</sup> classe : augmentation temps de travail de 32/35<sup>e</sup> à **35/35<sup>e</sup>**

➤ **filère technique augmentation :**

- Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ième</sup> classe : augmentation temps de travail de 25.25/35<sup>e</sup> à **35/35<sup>e</sup>**

- Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ième</sup> classe : augmentation temps de travail de 09/35<sup>e</sup> à **13/35<sup>e</sup>**.

## **LÔNES COMMUNALES : TARIFS ET REGLEMENT 2009**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, avant l'ouverture de la pêche dans les Lônes Communales de Dompierre et de Saint Didier en 2009, de modifier éventuellement le règlement et les tarifs pratiqués dans ces plans d'eau.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) fixe ainsi qu'il suit, la tarification de la pêche dans les Lônes Communales de Dompierre et de Saint Didier pour la saison de pêche 2009 :

<b>Carte à la journée</b>	<b>5.00 €</b>
<b>Carte annuelle</b>	<b>50.00 €</b>

étant ici précisé que les habitants d'Aoste peuvent pêcher gratuitement dans ces plans d'eau, suivant les modalités du règlement ci-annexé.

Le Conseil approuve le règlement tel que présenté, règlement qui sera communiqué aux régisseurs, au garde-pêche et affiché sur les lieux de pêche.

M. le Maire de préciser qu'un empoissonnement est programmé pour mi-avril afin d'éviter autant que possible les effets des crues du Rhône qui permettent aux poissons de quitter la Lône.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "Ski Club de Saint Genix"**

Madame Cailliau, Adjointe aux Affaires scolaires, explique que l'association du « Ski Club de Saint Genix » a adressé une demande de participation financière concernant l'acquisition de casques de protection pour les sorties de skis. Sachant que des enfants domiciliés à Aoste bénéficient des services de cette association, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, considérant que les crédits prévus au budget sont suffisants, que la demande est justifiée, à l'unanimité décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2009, une subvention exceptionnelle d'un montant de 677.00 € à l'Association « Ski Club de Saint Genix ».

## **PROJET de MANIFESTATION CULTURELLE ANNEE de l'ASTRONOMIE**

Madame CAILLIAU, Adjointe à la Culture, présente aux membres du Conseil le projet de manifestation culturelle dans le cadre de l'année de l'astronomie. En effet, une manifestation pourrait être organisée en relation avec les écoles et le Musée Gallo-romain.

A cette occasion, la Commission culture a étudié la possibilité de recevoir un planétarium gonflable et éventuellement d'organiser une conférence en concordance au cours du mois d'octobre 2009. Elle évoque également le projet de créer une journée de la culture au niveau communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'organisation de cette manifestation culturelle dans le cadre de l'année de l'astronomie ; dit qu'une participation financière pourra être allouée pour, notamment, recevoir le planétarium gonflable.

## **INSTAURATION d'une INDEMNITE POUR STAGIAIRE**

Madame Chanrond, Adjointe au Commerce, à l'Industrie et au Tourisme, explique que la Commune reçoit régulièrement dans le cadre d'un cursus pédagogique des stagiaires et tout particulièrement au Musée.

En effet, certains stagiaires sont parfois amenés à réaliser des études dans le cadre de leur stage. Elle propose d'attribuer au cas par cas et en fonction de la qualité du service rendu une indemnité de stage.

Elle précise que depuis le 02 février 2008, l'indemnisation est obligatoire dès lors que le stage excède 3 mois. Le montant de l'indemnisation (ou son absence si le stage est inférieur à 3 mois) doit figurer dans la convention, désormais également obligatoire.

Aussi, il y a lieu de se prononcer sur le principe d'instauration d'une indemnité pour stage.

Le Conseil Municipal, à la majorité (deux abstentions) approuve l'instauration d'une indemnité pour stage ; dit qu'une gratification pourra être attribuée à un stagiaire en fonction de la qualité du service rendu ; précise que M. le Maire, l'Adjoint référent et le Maître de stage détermineront les stagiaires éligibles à une telle indemnité ;

## **Questions et informations Diverses :**

**Projet Acquisition/Cession matériels Services Techniques :** M. le Maire donne la parole à M. Blanc, Adjoint aux travaux, qui informe les membres du Conseil du projet d'acquisition d'une élagueuse d'occasion. M. Guiguet fait remarque que si un tel équipement est acquis, il conviendrait de ne plus utiliser de désherbants.

Il est demandé si les agents techniques sont habilités à conduire ce type de matériel. M. le Maire de répondre que les agents techniques ont suivi en décembre 2008 une formation théorique relative à la conduite des engins de chantiers.

M. Blanc, Adjoint aux travaux, fait également part du projet de céder le broyeur à branches pour lequel un acquéreur s'est déjà manifesté.

Un débat s'engage sur l'opportunité de vendre ce matériel, sur les missions d'élagage incombant à l'équipe technique et sur la délégation de ce type de tâches à une entreprise extérieure.

**Projet Acquisition Autolaveuse :** M. André, Adjoint aux Finances, explique que la Commune pourrait opportunément acquérir une autolaveuse de petite taille, maniable et passant sous les tables pour nettoyer les sols dans différents bâtiments tels que la Mairie, les réfectoires aux écoles ou encore au Musée.

Mme Chanron, Adjointe au Commerce, demande à ce que le personnel susceptible d'utiliser ce matériel puisse en faire préalablement l'essai au cours d'une démonstration à prévoir.

**Projet Acquisition foncière SAFER :** M. le Maire expose que la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) dont le rôle est notamment de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, de favoriser l'installation des jeunes, de protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, d'accompagner le développement de l'économie locale, vend sur le territoire de la Commune deux parcelles à vocation agricole pour une superficie d'environ 8000m<sup>2</sup> située sur la route du Lavoir en direction de Romagnieu. Il informe que la Commune s'est positionnée en tant qu'acquéreur potentiel auprès de la SAFER Rhône Alpes pour ces deux parcelles, qui, tout en gardant leur vocation agricole pourront opportunément, si elles sont acquises, faire l'objet d'une location ou d'un échange avec un agriculteur.

**Projet création d'un SIVU pour les écoles :** M. le Maire explique que le projet d'agrandissement du groupe scolaire pourrait opportunément être porté par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). A ce titre, il informe que le Maire et les Adjointes de la Commune de Granieu ont été reçus en Mairie et qu'une réunion au sein de la Sous-préfecture a récemment eu lieu.

Il précise que le projet d'agrandissement du Groupe scolaire peut être globalement évalué à 1 500 000€ (montant estimatif à ce jour) et que la Commune de Granieu sera sollicitée pour une participation des enfants domiciliés dans cette Commune à terme à hauteur de 1000€, montant équivalent à la charge évaluée pour un enfant scolarisé pour une année scolaire.

**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :** M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du projet d'agrandissement du Groupe scolaire, la Commune a fait appel à un bureau d'études (BEIRA de Morestel) pour une mission d'accompagnement (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour le bon déroulement de ce projet d'envergure.

M. Guiguet, Conseiller, interroge le Conseil sur l'opportunité d'installer une classe temporaire (bâtiments modulaires) supplémentaire. Mme Cailliau, Adjointe aux affaires scolaires, évoque également la question d'une installation d'un bâtiment modulaire pour la prochaine rentrée scolaire.

M. le Maire de répondre que cette piste n'est pas envisagée.

**Gestion du Personnel :** M. le Maire annonce le départ du Directeur Général des Services. Il précise qu'une procédure de recrutement est en cours.

**Informations Commission Fêtes :** Mme Chanron, Adjointe au Commerce, à l'Industrie et au Tourisme expose que la Commission travaille actuellement à la préparation de la fête de la musique qui aura lieu le 21 juin. Des démarches sont en cours afin de contacter des groupes de musiciens. L'organisation de cette manifestation se met en place. Par ailleurs, elle précise que la Commission travaille également sur le Comice agricole.

**Informations Commission Commerce :** Mme Chanron, Adjointe au Commerce, rappelle qu'une réunion d'information auprès des commerçants a eu lieu le 06 mars 2009 afin d'expliquer le cadre juridique du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). A cette occasion, il a été présenté l'intérêt pour les commerçants de créer une Union Commerciale.

**Information Commission Scolaire :** Mme Cailliau, Adjointe aux Affaires scolaires, explique pourquoi la Commune a mis un terme à la convention de fourniture de repas avec le traiteur qui fournissait l'école maternelle. La cuisine du Collège a accepté de fournir temporairement les repas complémentaires. Toutefois, la Commune a lancé une nouvelle consultation afin de retenir un nouveau prestataire pour la fourniture des repas à l'école maternelle.

**Information Commission Jeunesse :** Mme Cailliau, Adjointe à la jeunesse, présente le projet actuellement en cours en concertation avec le Pôle Information Jeunesse (PIJ) de la Communauté de Communes concernant une large consultation lancée auprès des jeunes Outards ; l'idée étant de recueillir les avis, doléances et souhaits des jeunes pour lancer des projets dans le domaine de la jeunesse. La Commission entend placer les jeunes en positions d'acteurs, de force de proposition et de demandeurs. Pour ce faire, il est possible de répondre par retour de questionnaire papier à la Mairie et au Gymnase mais également via le blog <http://questionpij.over-blog.com/article-21495595.html> moyen privilégié de communication des jeunes.

Par ailleurs, la Commission poursuit son travail concernant la mise en place d'un Conseil municipal pour enfants. Un projet de règlement a d'ores et déjà été élaboré. Il sera soumis pour avis à la Directrice de l'école élémentaire.

**Préparation du Bulletin municipal :** Le Bulletin municipal est en cours de préparation. M. Guiguet, Conseiller, demande si de la publicité sera insérée dans le bulletin. M. le Maire de répondre par la négative. M. Guiguet, demande également si le Syndicat Intercommunal des Eaux Aoste-Graniou (SIEAG) insérera un article. M. le Maire de répondre par l'affirmative.

**Informations Commission Sport :** Mme Cailliau, Adjointe au Sport, explique que les vestiaires situés à l'arrière de la salle des fêtes sont vétustes et qu'une rénovation est indispensable à très court terme. De la même manière la salle de danse a besoin d'un rafraîchissement. Elle précise que l'entretien des bâtiments communaux est important faute de quoi la Commune voit son patrimoine se dégrader peu à peu. Elle a sollicité les services techniques pour une intervention rapide. Faute de disponibilité des devis ont été demandés à des entreprises.

M. le Maire explique que les travaux devront être réalisés avant la rentrée sportive.

Mme Chanron, Adjointe, demande des précisions sur les missions attribuées à l'équipe technique.

Mme Negro demande comment est encadrée l'équipe technique.

Plus généralement, un débat s'engage sur l'organisation et le fonctionnement des Services Techniques. M. le Maire de répondre qu'il gère depuis peu le personnel en direct et qu'une réunion sera organisée prochainement. Mme Chanron, Adjointe, rappelle que des réunions ont d'ores et déjà eu lieu à l'automne 2008 et qu'un planning avait été défini. Madame Dewilde et Monsieur Carriot, Conseillers, évoquent la question des effectifs des services techniques.

Par ailleurs, Mme Cailliau évoque le projet de créer un challenge sportif dans le cadre de la manifestation du Téléthon. Il sera demandé à l'Adjoint d'animation récemment recruté de travailler sur ce dossier. Les membres du Conseil sont également sollicités pour d'éventuelles propositions.

**Informations Commission Finances :** M. André, Adjoint aux Finances, rappelle que la loi de finances rectificative n°2009-122 du 04 février 2009 offre la possibilité aux Communes, dans le cadre du plan de relance de l'économie, de bénéficier d'un versement anticipé du Fonds de Compensation pour la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les investissements éligibles réalisés l'année précédente et non plus à la pénultième année.

Cette possibilité est offerte à condition de respecter les modalités suivantes :

- s'engager à dépenser en 2009 au moins un euro supplémentaire par rapport à la moyenne des dépenses réelles d'équipement des années budgétaires 2004 à 2007,
- de prendre une délibération correspondante,
- de signer une convention avec la Préfecture avant le 15 avril 2009.

La Commission des finances a souhaité conserver le rythme de reversement actuel afin de ne pas diminuer les rentrées financières du FCTVA en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

**SEANCE LEVEE A 22h30**